

**FICHE DE POSTE RENFORT
VOIRIE DU 01/04/2020 AU 31/10/2020**

CADRE STATUTAIRE :

FILIERE Technique
CADRE D'EMPLOI Adjoint technique
GRADE Adjoint technique contractuel

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE : sous l'autorité du chef de pôle

DESCRITIF DE L'EMPLOI : AGENT POLYVALENT DU SERVICE VOIRIE / EVENEMENTIEL

MISSIONS PRINC.	ACTIVITES/TACHES DE TRAVAIL :
Tous travaux d'entretien de l'espace public/voirie	Nettoyage manuel des voiries Collecte des ordures sur les points de collecte publique Entretien des WC publics Désherbage manuel des voiries Débroussaillage

MISSIONS SECONDAIRES

Aide au service évènementiel
Aide au traçage de voirie
Aide aux chantiers de maintenance des chaussées

AUTONOMIE, RESPONSABILITE ET COMPETENCES REQUISES :

Autonomie
Organisation
Maîtrise des consignes de sécurité

RELATIONS FONCTIONNELLES :

Relations transversales dans le service et entre les services

HABILITATIONS

Permis B

SITES DE TRAVAIL : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

ZI du Galinay 2 rue Dolomieu 42230 ROCHE LA MOLIERE

DUREE DE TRAVAIL : 36h25 de durée hebdomadaire en rotation sur un cycle de 2 semaines

Horaire d'hiver : une semaine du lundi au jeudi 7h30-14h45 et vendredi de 7h30 à 12h15 et du lundi au vendredi 7h30-11h45 et 12h30-16h00 et vendredi 7h30-12h15 et 13h00-16h00 l'autre semaine.

Horaire d'été (du 15 mai à fin août) : une semaine du lundi au mercredi 7h00-15h30 et jeudi 7h00-15h15 en et du lundi au vendredi 7h30-11h45 et 12h30-15h30 l'autre semaine.

MOYENS A DISPOSITION : différents outils techniques

CONTRAINTES LIEES AU POSTE : polyvalence

Poste à pourvoir le : 1^{er} avril 2020

Date limite de candidature : mercredi 11 mars 2020

Jury prévu la semaine du 16 mars 2020

CANDIDATURES :

Envoyer CV + lettre de motivation manuscrite > adressés à Monsieur le Maire
2 rue Gambetta 42230 ROCHE LA MOLIERE
ou à scanner à avillemagne@rochelamoliere.fr

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

auprès d'Amandine VILLEMAGNE, Responsable du service Ressources Humaines, de préférence par mail à avillemagne@rochelamoliere.fr ou au 04.77.90.77.14.